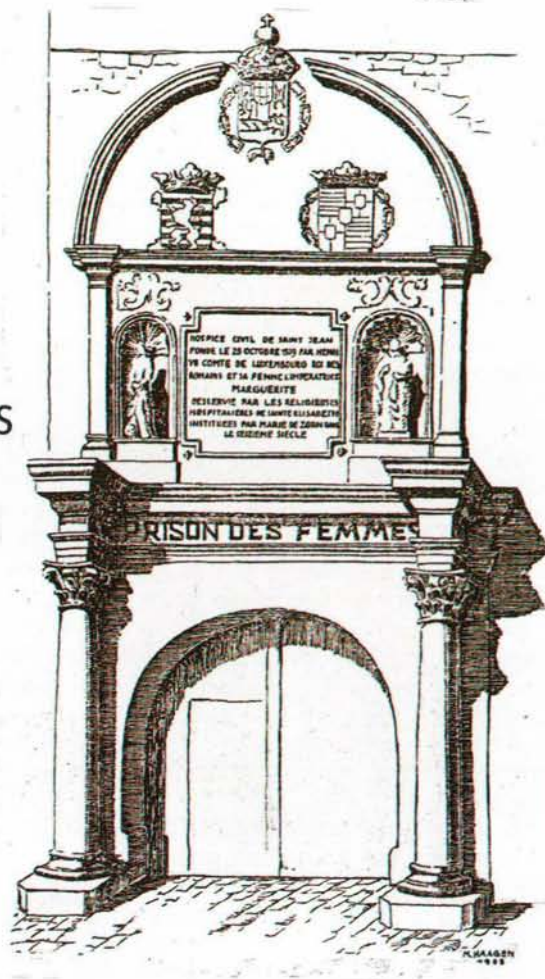


La prison pour femmes - ou le tout carcéral?



En 1851, l'Hospice Saint-Jean, rue Munster, a été transformé en prison pour femmes.

En fait preuve, entre autres, la communication officielle ci-dessous.

„Das Regierungskollegium an den Generalverwalter, vom 16. Mai 1851,

wir beehren uns die Bitte auszusprechen, daß Sie das Titular Militär-Gouvernement der Festung dahingehend benachrichtigen, daß das Frauengefängnis, das sich zur Zeit in der Waisenstraße befindet, in die Räumlichkeiten des früheren Zivilhospizes in der Münsterstraße überführt wird und daß Sie das Titular Gouvernement ersuchen, es möge Anweisung geben, daß der Wachtposten, der bis heute vor dem vorerwähnten Frauengefängnis stand, ab 1. Juni ds. Jrs. bei dem Haupteingangstor des Bettlerdepots Aufstellung finde....”.

La réponse du 3 juin 1851 est de la teneur suivante:

„In Antwort auf das Schreiben vom 16. Mai letztthin, beehre ich mich Sie zu benachrichtigen, daß nach der mir gemachten Mittei-

lung vom 31. Mai letztthin Nr. 831, das hiesige hochlöbliche Militär-Gouvernement das Erforderliche wegen der Aufstellung des Postens am Bettlerdepot angeordnet hat und sich mit der ihm zugestellten Instruktion einverstanden erklärt.

Der Generalverwalter des Innern: gez. Ulrich.”

Si jusqu'à cette date, le personnel de garde de la prison pour femmes ne comprenait que des agents masculins, il en devrait être autrement à partir de 1851. En effet, le Gouvernement avait chargé de la surveillance de la nouvelle prison pour femmes la Congrégation de Saint François d'Assise.

Ainsi, depuis le 1^{er} juin 1851 jusqu'au 15 juillet 1978, sans interruption aucune, les Soeurs Franciscaines (Franziskanerinnen) effectuaient à la prison pour femmes, rue Munster, un travail désintéressé, combien ingrat, et, des fois, mal compris par l'extérieur, voire de la part de certains de leurs supérieurs directs.

Elles méritent notre estime et notre gratitude.

Travail ingrat? – La surveillance, jour par jour, nuit par nuit, de détenus est par définition ingrate.

On a affaire à des personnes retirées de leur milieu social – et surtout familial. A cet égard, il n'y avait pas de différence entre la prison pour hommes et la prison pour femmes – c'était, et c'est toujours, le tout carcéral.

En 1978, on pouvait lire dans un hebdomadaire luxembourgeois, que, s'il visitait la prison du Grund, Charles Dickens se croirait encore dans une de ces maisons pour pauvres qu'il a si souvent décrites.

Par une odeur émanant des seaux hygiéniques le nez est sollicité avant les yeux. Dans des salles communes, des condamnés s'occupent à des activités qui, par elles mêmes, démontrent que ce travail est abêtissant et peu rémunérateur. Dans de telles conditions, rien d'étonnant de les voir „bavassant”, rêvassant ou échafaudant Dieu sait quelle histoire, tout en fixant, après la journée de travail, des pages de magazines pour hommes ou pour femmes, épinglées aux murs de leur cellule.

Virgile affirmait qu'on se lasse de tout sauf de *comprendre*.

Mais pour pouvoir comprendre, il faut d'abord connaître – connaître la réalité, la vie quotidienne, en l'occurrence, *l'univers carcéral* où tout est su, où tout est vu et où le plus intime ne passe pas inaperçu.

A cet égard, je me permets de citer une experte en la matière. En 1973, Madame Solange Toisier, médecin-inspecteur de l'administration française, s'est notamment exprimée comme suit:

„----
Pouvoir épingler des photos de femmes au-dessus de son lit, c'est un progrès plus considérable qu'on ne le pense.

Nous devons lutter contre la solitude et l'oisiveté. Pour cela, il importe de multiplier les activités, le sport, les travaux intelligents, l'éducation sous toutes ses formes...

Il faut vaincre l'isolement du suicide et éviter le petit détail qui déclenche le passage



Le boulet de nos établissements pénitentiaires dont le port a été aboli par la loi du 2 mai 1906

à l'acte, et, dans la pratique, développer l'assistance, les contacts, multiplier les rondes de surveillance.

D'autre part..., on peut se demander si un cadre ultra-moderne, presque luxueux, n'est pas traumatisant pour celui qui n'a jamais connu cela ou pour celui – cas fréquent – qui éprouve le besoin de se culpabiliser et trouve cela trop beau pour lui."

Et quid de la responsabilité des autorités politiques et judiciaires?

Ainsi, il y a presque un siècle, le professeur de droit criminel Emile Garçon, lors du colloque de 1911 sur le thème: „le rattachement des prisons à la Justice", s'est écrié: „Les magistrats, n'ayant pas à se préoccuper des prisons, se sont complètement désintéressés de l'exécution des peines. Beaucoup ne savent point comment elles sont subies; presque tous ignorent l'effet qu'elles peuvent produire".

Pour illustrer ce constat lamentable, voire irresponsable, il n'est pas sans intérêt de citer le fait suivant.

Au début de l'année 1985, toujours en France, quarante-deux futurs magistrats ont effectué durant deux semaines un stage: „bain total en prison et en uniforme de surveillant".

On peut s'étonner de leurs étonnements. Ils ont été frappés „par le silence qui retombe sur la prison comme une chape de plomb, le soir, après la fermeture des cellules".

Pour eux, prisonniers et prisonnières, „la détention ça hurle, il y a des types capables de gueuler durant des heures de nuit, ça fait froid dans le dos".

Toujours dans le contexte de l'expérience des quarante-deux magistrats français – „bain

total" – il faut laisser le dernier mot à un surveillant de prison, – un vrai.

„Il était grand temps que l'autorité judiciaire prenne la mesure de l'incarcération, côté détenus et côté personnel. Les magistrats doivent savoir où ils mettent les pieds lorsqu'ils édictent des mesures. Nous avons depuis longtemps envie de leur dire: „Messieurs les fournisseurs, venez voir comment tourne le magasin, ce que devient le stock et comment ça se passe dans l'usine de traitement....."

A la prison pour femmes du Grund – le tout carcéral?

Oui, assurément.

Mais les Soeurs Franciscaines n'en étaient ni responsables, ni complices. En étaient responsables la mentalité de l'époque et les autorités supérieures ayant épousé la même mentalité.

Et pourtant, et malgré tout, certaines détenues ont fait en détention un „travail" sur elles-mêmes dont peu de gens du dehors se font une obligation. En peuvent témoigner les femmes concernées. En témoigne avec les Soeurs Franciscaines le soussigné.

L'ancien Hospice Saint-Jean servait de prison pour femmes jusqu'au 12 mai 1984, date du déménagement de la prison du Grund à Schrassig.

Dans un article paru le 28 août 1982 dans le „Tageblatt", Robert Krieps s'est exprimé comme suit:

„Lorsque sera mise en service la prison de Schrassig, une page aura été tournée définitivement. Nous aurons secoué les derniers vestiges extérieurs du moyen-âge.

Espérons que les esprits en profiteront! Mais on constatera probablement une fois de plus qu'il sera plus aisé de construire un nouveau bâtiment que de démolir les préjugés qui l'entourent."

Alphonse Spielmann

